

COMMERCE INTERNATIONAL

Table de matières

1.	Introduction	page	1
2.	Globalisation et commerce extérieur		2
3.	Union Européenne UE		6
4.	Organisation mondiale du commerce OMC		12
5.	Importation parallèle et principe du Cassis de Dijon		16
6.	Carte des connaissances		annexe

1. Introduction

1.1 Idée directrice

1.8 L'économie suisse dépend dans une large mesure du commerce extérieur. Le commerce international croissant rapidement est réglementé par des contrats internationaux. Les commerçants doivent connaître les structures, fonctions, répercussions et développements futurs du commerce extérieur suisse et des conventions internationales les plus importantes.

1.2 Objectifs détaillés

- 1.8.1.1 Raisons pour l'importation
- 1.8.1.2 L'exportation exige l'importation
- 1.8.1.3 Restrictions de commerce tarifaires et non tarifaires
- 1.8.1.4 Connaître les répercussions des restrictions de commerce
- 1.8.2.1 Organisation mondiale du commerce (OMC)
- 1.8.2.2 Union Européenne UE
- 1.8.2.3 Avenir de l'UE
- 1.13.3.6 Importations parallèles

1.3 A la fin de ce chapitre, vous connaissez ...

- ... les raisons d'importation de marchandises en Suisse.
- ... les relations entre l'importation et l'exportation.
- ... le terme « obstacles au commerce » et ses incidences négatives
- ... les structures et les fonctions de l'organisation mondiale du commerce OMC.
- ... les structures et les fonctions de l'Union Européenne EU.
- ... les incidences des importations parallèles pour le commerce.

1.4 Carte des connaissances :

A la fin du texte se trouve une carte des connaissances. Vous y retrouverez tous les termes importants ainsi que les liens qu'ils ont entre eux.

2. Globalisation et commerce extérieur

2.1 La division internationale du travail

De même que les êtres humains se différencient en terme de capacité et de disposition à faire les choses, des différences considérables existent entre les pays. En conséquence, certains pays ont des avantages au niveau des coûts de production (par exemple production de pétrole, de café, d'or, d'automobiles, d'ordinateurs, de textiles ou de fromage). Il existe également des pays qui offrent des prestations financières ou des prestations touristiques meilleurs marchés. Grâce à ces avantages au niveau des coûts, ces pays produisent des biens ou des services à des prix unitaires plus bas. De même que la division du travail entre les êtres humains peut faire évoluer la prospérité, la division internationale du travail conduit à un meilleur niveau de bien-être des personnes concernées.

La prospérité au niveau mondial s'améliore lorsque les pays se spécialisent sur la production de marchandises dont les coûts sont plus bas en comparaison avec les autres pays.

Où se situent les avantages de la Suisse au niveau des coûts ?

Premièrement, les chiffres concernant le commerce de marchandises et des services de la Suisse avec l'étranger montrent que nous exportons plus que nous importons en matière de services (banques, tourisme et assurances). Pour beaucoup de marchandises, nous sommes considérés comme importateurs, comme par exemple les automobiles, les matières premières, les produits énergétiques, les textiles ou les produits agricoles. Toutefois, la Suisse dispose dans le domaine de l'industrie des branches exportatrices classiques, telles que la chimie, l'industrie des machines et les montres.

Avenir du commerce extérieur helvétique

Si l'on se réfère au PIB¹ par tête d'habitant ou à la productivité, la Suisse se situe toujours aux premières places de la liste des pays. Toutefois, en ce qui concerne la croissance de l'économie nationale, la situation est quelque peu différente : la Suisse a reculé et se situe plutôt aux derniers rangs. Dans différents rapports d'étude faits par des instituts économiques, la Suisse atteint le sommet en matière d'efficacité du management, de coûts de capitaux les plus bas, de stabilité sociale et politique, d'intensité de la recherche et du système de formation. La Suisse se situe à la fin du classement en ce qui concerne : les coûts de travail, les coûts de la vie, le protectionnisme et la flexibilité.

Qu'en est-il de la capacité à la concurrence de la Suisse dans le futur ?

Jusqu'en 2010, la Suisse devrait se maintenir parmi les pays les plus concurrentiels. Vu du côté des entreprises, un besoin d'amélioration se révèle nécessaire en matière de : temps investi pour obtenir des autorisations et la durée de ces autorisations, disponibilité des travailleurs hautement qualifiés, disposition d'autorisations de travail pour les travailleurs étrangers, accès au marché intérieur européen et impôts pour les sociétés.

Notre pays dispose encore et toujours d'une position concurrentielle forte et également d'un bon potentiel qu'il s'agit toutefois d'améliorer continuellement et d'utiliser.

¹ PIB : produit intérieur brut : somme des valeurs ajoutées (biens et services) réalisées annuellement sur le territoire national par les entreprises d'un pays, quelle que soit leur nationalité

2.2 Importation et exportation

Lorsque que la division internationale du travail fonctionne, elle donne un nouvel essor au commerce entre les états. Un pays exporte les produits qu'il fabrique et importe tous les autres.

Pourquoi au juste y a-t-il importations ?

- Car des biens et des services ne peuvent pas être produits dans un pays ou n'y sont pas disponibles.
→ par exemple le pétrole en Suisse
- Car des biens et des services peuvent bien être produits dans un pays mais en quantités trop faibles ou en qualité insuffisante.
→ par exemple en Suisse, les céréales, les fromages, le vin
- Car des biens et des services ne sont produits dans un pays qu'à des coûts trop élevés.
→ par exemple en Suisse, les habits, les chaussures
- Car pour certains produits la demande intérieure d'un pays n'est pas suffisante pour pouvoir supporter certains coûts.
→ par exemple en Suisse, les automobiles.

Objectif détaillé 1.8.1.1

A l'aide de quatre arguments, j'explique de manière compréhensible, par écrit ou oralement pourquoi la Suisse a besoin d'importations. Par argument, je cite deux exemples issus de la pratique.

L'exportation est générée par la demande étrangère. La nécessité d'exporter des biens et des services est d'autant plus importante pour un pays s'il est lui-même contraint à importer. Les importations sont financées par l'argent gagné avec les exportations.

L'exportation exige l'importation

Du fait que la Suisse ne dispose quasiment pas de matières premières, elle doit tout d'abord importer les pièces brutes ou semi-fabriquées avant de poursuivre la production (donc finaliser) puis de pouvoir exporter les produits finis.

Exemples :

- Sans matière plastique (produit du pétrole), les montres Swatch n'existeraient pas.
- Sans les fèves de cacao venant d'Afrique, d'Amérique du Sud ou d'Asie, il n'y aurait pas de chocolat au lait.
- Sans aciers et métaux, il n'y aurait pas de machines.
- Sans matières de base, il n'y aurait pas de produits pharmaceutiques.

Objectif détaillé 1.8.1.2

Sur la base d'un exemple donné de produit (par ex. : en provenance de mon entreprise), je peux expliquer de manière compréhensible le propos « l'exportation exige l'importation » à un nouveau collaborateur ou à un collaborateur inexpérimenté.

2.3 Libre échange et protectionnisme

Le commerce international crée la prospérité. Donc les barrières commerciales (douanes, contingentement, etc.) doivent être supprimées. L'économie mondiale devrait fonctionner grâce à la division du travail, la spécialisation et la concurrence. Les avantages qu'apporte aux pays concernés ce libre échange international sont connus depuis plus de 150 ans. Il est donc étonnant que nous n'ayons pas pu mettre complètement en pratique cette théorie.

Une des raisons est le protectionnisme²: des groupes d'électeurs et des groupes d'intérêt exigent des protections étatiques ; les politiciens les accordent, en vue d'améliorer leur chance de réélection. Les états disposent de beaucoup de possibilités de protéger leurs branches économiques nationales :

- Mesures tarifaires : frais de douane et impôts sur les importations. Les marchandises concernées seront donc plus chères et moins concurrentes par rapports aux produits indigènes, qui ne sont pas touchés par de telles charges financières.
- Mesures non-tarifaires (normes nationales et réglementations, par exemple concernant la sécurité, la technique, la protection de l'environnement, les formalités douanières, etc.) : de telles mesures pénalisent également les marchandises étrangères, du fait qu'à la frontière suisse, elles doivent être à nouveau examinées, mesurées et libérées. Ceci est souvent complètement inutile, car les marchandises ont déjà été examinées complètement par les autorités du pays producteur.
- Contingentement (quantité maximale de marchandises qui peuvent être importées ou exportées au cours d'une période donnée) : dès que la quantité est atteinte, l'interdiction d'importation entre en vigueur.
- Subventions à l'exportation : afin que les produits suisses aient assurément une chance sur le marché mondial, leurs prix doivent rester attractifs, les finances publiques y contribuent sous la forme de subventionnement.
- Cartels internationaux : des états conviennent d'un soutien mutuel en s'échangeant des biens et, de ce fait, en évitant le marché libre mondial.
- Auto-limitation facultative : l'état fait appel à ses concitoyens afin qu'ils achètent les produits indigènes ; ceci permet aux producteurs du pays de liquider leurs produits.

Objectif détaillé 1.8.1.3

En quelques minutes, j'explique avec mes propres mots la différence entre les entraves (restrictions) commerciales tarifaires et non tarifaires ; je cite deux exemples issus de la pratique.

Le libre échange a-t-il également des désavantages ?

La division internationale du travail s'élargissant, les frais de transport augmentent, ce qui met une certaine limite au libre échange.

Les coûts environnementaux générés par l'augmentation du commerce international sont problématiques ; et ce, tant qu'il ne sera pas possible de faire prendre en charge par le consommateur l'utilisation des produits environnementaux de moins en moins disponibles. Certains économistes critiquent également le fait que le marché mondial pille la nature et les matières premières dans les pays en voie de développement.

L'augmentation de la division internationale du travail conduit également à la dépendance d'un pays avec l'étranger. Cette dépendance présente un danger quand, suite à la spécialisation, des pays produisent la plupart du temps un seul produit (monocultures).

Par conséquent, la croissance ou la décroissance de beaucoup de pays en voie de développement dépend de l'évolution des prix et de la demande de "leur" produit (p. ex. bananes, café, jute).

² Protectionnisme : politique de protection de la production nationale contre la concurrence étrangère

Lorsque la demande de bananes, de cuivre, de cacao, etc. ne progresse pas, voire diminue, et qu'en même temps on en produit plus (amélioration des méthodes de culture, engrais), les prix baissent. Cela a pour conséquence pour les pays producteurs qu'ils doivent exporter toujours plus de leurs produits pour pouvoir importer – et payer – le même nombre de voitures, de machines ou de radios.

Un avantage du commerce extérieur consiste au fait que des marchandises provenant de l'étranger sont offertes à un prix moins cher que ce que peuvent offrir les entreprises indigènes. La libéralisation du marché extérieur a pour conséquence que des fournisseurs de produits indigènes subissent la pression du marché sur certaines marchandises alors que d'autres fournisseurs de services seraient en mesure de pouvoir encore plus exporter leurs prestations. Ces processus de restructuration peuvent provoquer du chômage de longue durée pour les employeurs dans la branche concernée.

Objectif détaillé 1.8.1.4

Sur la base d'un article de presse actuel traitant d'une prescription étatique que j'ai choisi personnellement, je peux démontrer à un profane quelles répercussions positives et négatives cette mesure aura sur le commerce.

Argument en faveur du libre échange	Argument pour le protectionnisme
«Par manque de concurrence internationale, les branches protégées ne vont jamais atteindre les avantages possibles au niveau des coûts ; elles s'habituent aux béquilles mises à disposition par l'Etat et resteront toujours faibles ».	«Comme le libre échange ne favorise pas les capacités de production, les branches en développement doivent d'abord bénéficier d'un protectionnisme à l'égard de la concurrence étrangère et ce jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment puissantes pour se positionner dans la concurrence internationale».
«Si les entreprises des pays industrialisés ne sont pas capables de rattraper leurs hauts salaires avec une haute productivité et un meilleur management, alors, dans la compétition internationale, ils n'ont aucune chance : leur protectionnisme équivaut à une euthanasie onéreuse.»	«Un protectionnisme est absolument nécessaire contre les pays à salaires très bas et à des coûts de production beaucoup plus bas.»
«La paralysie des structures actuelles n'est pas une bonne politique : au contraire, il faudrait justement promouvoir la flexibilité et la capacité d'adaptation.»	«Le protectionnisme est nécessaire lorsque le chômage élevé règne dans des périodes économiques difficiles. Les places de travail existantes doivent être protégées».
«Ce protectionnisme génère des coûts bien trop élevés. Ce risque peut être amoindri par une diversification régionale et par des stocks.»	«Dans certaines branches, nous devons nous protéger de la concurrence étrangère, afin que, en cas de crise, nous puissions assurer notre approvisionnement.»

Le dernier argument démontre que la mesure du libre échange respectivement du protectionnisme n'est pas qu'une question économique mais qu'elle a une notation politique. Dans une démocratie, c'est la majorité politique qui décide, par exemple, jusqu'à quel niveau le maintien de l'agriculture justifie les coûts inhérents.

On doit être conscient que le protectionnisme provoque toujours une redistribution des revenus en faveur des producteurs sous protection et au dépend des consommateurs.

Comment est-il possible, pour un état, de pouvoir profiter des avantages du libre échange et de ne pas dépenser trop d'argent pour le protectionnisme ?

Les états peuvent ...

- ... construire une **zone économique commune**, comme cela s'est passé au sein de l'Union Européenne UE. Dans une telle communauté étatique, on s'engage au libre échange.
- ... définir les **conventions** multilatérales³, comme par exemple dans le cadre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Lors de telles conventions, chaque pays partenaire est d'accord de supprimer tout obstacle au commerce.
- ... prendre des **mesures unilatérales**, qui stimulent le commerce. Naturellement un état est gagnant à moyen et long terme lorsqu'il expose son économie à la forte concurrence. Toutefois, de telles mesures nécessitent beaucoup de stabilité, car tous les groupes négativement concernés y sont opposés et le disent bruyamment alors que ceux qui en profitent restent plutôt muets.

3. L'Union européenne / UE

3.1 Objectifs et historique

Pendant des siècles, l'Europe fut le théâtre de guerres fréquentes et meurtrières. Entre 1870 et 1945, la France et l'Allemagne se sont affrontées à trois reprises en des conflits qui ont causé de lourdes pertes humaines. Plusieurs dirigeants européens de l'Ouest (l'Europe de l'Est étant sous le joug de l'Union Soviétique) ont alors acquis la conviction que la seule façon de garantir une paix durable entre leurs pays respectifs était de les unir économiquement et politiquement.

Objectif détaillé 1.8.2.2

Au moyen d'un simple dessin, je suis en mesure de représenter la structure et les rôles des institutions de l'UE et de les expliquer à mon formateur.

La solution couronnée de succès prévoyait que l'Allemagne et la France, les deux plus grands pays, gèrent ensemble l'économie dans une zone « non politicienne ». On a choisi intentionnellement à cet effet d'intégrer les industries du charbon et de l'acier, car c'était à l'époque les produits encore déterminant pour la production des armes. Cette collaboration permettait non seulement d'améliorer la prospérité mais également de contrôler si un pays s'équipait pour mener une guerre. L'Union Européenne (UE) correspond donc à la fusion de pays européens démocratiques qui visent à la préservation de la paix et à l'aspiration à la prospérité. Ce gain de prospérité doit être acquis grâce au marché commun, donc l'annulation des zones douanières et d'autres obstacles au commerce.

L'UE a été formée au départ de six pays : la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni sont entrés dans l'UE en 1973, la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986, l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995. En 2004, dix autres pays ont contribué au plus grand élargissement de l'Union Européenne (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque, Chypre et Malte). En 2007, la Bulgarie et la Roumanie sont devenus membres de l'UE et d'ici à 2015 d'autres pays devraient la rejoindre.

³ multilatérale : relation intervenant entre plusieurs pays ou qui engage plusieurs parties

Les candidats actuels sont la Croatie, la Turquie et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine.

Lors des premières années, la collaboration se limitait au commerce et à l'économie. Aujourd'hui, l'UE aborde d'autres questions qui ont à voir avec la vie courante de leurs citoyens, comme par exemple : défense des droits du citoyen, garantie de la liberté, sécurité et justice, création de places de travail, développement régional et protection de l'environnement.

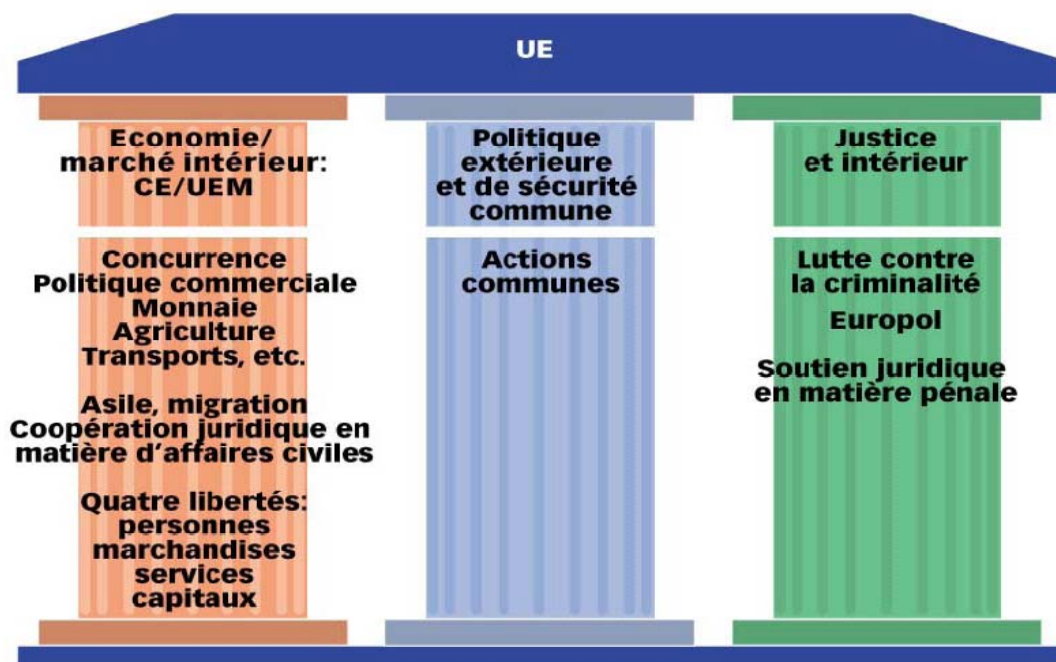
L'Union Européenne a consacré un demi-siècle pour garantir la stabilité, la paix et la prospérité. Elle a contribué à l'amélioration du niveau de vie, à la création du marché commun européen et, dans certains pays, à l'introduction d'une monnaie unique, l'**Euro**.

3.2 Bases et développement de l'UE

L'UE repose sur quatre actes constitutifs:

- Signature à Paris en 1951, de la fondation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ;
- En 1957, ils ont signé le traité de Rome instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom),
- ainsi que le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE);
- Le traité de Maastricht (1992) a introduit de nouvelles formes de coopération entre les gouvernements des États membres, dans les domaines de la défense ou de la "justice et des affaires intérieures" par exemple. En ajoutant ce qui était auparavant une coopération intergouvernementale au système communautaire existant, le traité de Maastricht a donné naissance à l'Union européenne (UE).

Les traités de fondation ont été revus déjà plusieurs fois lors de l'adhésion de nouveaux états, car chaque membre doit toujours accepter l'ensemble des traités européens.



Le pilier le plus ancien et le plus important est la politique économique de l'UE. Depuis 1957, elle comprenait avant tout l'union douanière : Il a fallu un certain temps (jusqu'en 1986) aux États membres pour abolir toutes les barrières commerciales qui existaient entre eux et pour faire de leur "marché commun" un véritable marché unique dans lequel peuvent circuler librement :

- les **personnes**
- les **biens**
- les **services**
- les **capitaux**

Au sein de l'UE, les marchandises peuvent être envoyées sans contrôle douanier, elles peuvent être utilisées sans contrôle supplémentaire sur le marché, les personnes peuvent se déplacer pour travailler sans problème dans un autre pays membre. Ces mesures facilitent le commerce et contribuent à la baisse des prix à la consommation.

3.3 Institutions de l'UE

Le système décisionnel européen en général et la procédure de codécision en particulier associent les trois institutions principales :

- Le **Parlement européen**, qui représente les citoyens européens et dont les membres sont élus au suffrage direct;
- Le **Conseil de l'Union européenne**, qui représente les États membres; et
- La **Commission européenne**, qui a pour mission de défendre les intérêts de l'Union dans son ensemble.

Ce "triangle institutionnel" définit les politiques et arrête les actes législatifs (directives, règlements et décisions) qui s'appliquent dans toute l'UE. En principe, il appartient à la Commission de proposer de nouveaux actes législatifs européens, mais au Parlement et au Conseil de les adopter.

Deux autres institutions jouent un rôle essentiel :

- la **Cour de justice** veille au respect du droit communautaire
- la **Cour des comptes** supervise le financement des activités de l'Union.

Conseil européen				
Les chefs d'Etat et de Gouvernements des pays membres et le Président de la Commission				
Parlement européen	Conseil de l'Union européenne (conseil des ministres)	Commission européenne	Cour de justice	Cour des comptes
785 élus	27 ministres	27 commissaires	27 juges	27 membres
Strasbourg	Bruxelles	Bruxelles	Luxembourg	Luxembourg
Comité économique et social		Comité des régions		

3.4 Le futur

Les institutions européennes doivent être adaptées afin de pouvoir prendre en charge les nouvelles tâches générées par l'épanouissement de l'UE. Plus l'UE compte de membres, plus grands sont les risques de déchirement. Le suivi à court terme des intérêts nationaux peut bien trop facilement mettre en danger l'ensemble des objectifs à long terme de l'Union.

Alors que le Traité constitutionnel européen a été refusé, les vingt-sept chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, réunis à Lisbonne, sont parvenus à un accord, dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 octobre 2007, sur un nouveau traité destiné à améliorer le fonctionnement de leurs institutions. Les nouveaux accords doivent simplifier les traités actuels et rendre le système de prise de décision au sein de l'UE plus transparent. Les citoyens européens doivent savoir qui est responsable de quoi et ressentir que l'Europe agit en faveur de leur vie quotidienne. Dès ce moment, les habitants continueront de soutenir l'idée du processus d'accord européen et seront motivés de s'engager dans les choix pris par le parlement européen.

Portrait de l'UE sous forme de chiffres

Membres:	27 pays
Habitants:	492 millions
Surface:	4.32 mio km ²
PIB ⁴ :	14'527 mrd US\$ (2007)

La Suisse et l'UE

L'UE est de loin le principal partenaire commercial de la Suisse. Plus de 60% de nos exportations sont destinées à l'UE et plus de 70 % de nos importations en proviennent. Il est clair que le commerce entre ces deux partenaires doit être maintenu si possible sans encombre, car il représente de nombreuses places de travail et de gros revenus.

La Suisse a conclu en 1972 un accord de libre-échange (ALE) avec la Communauté européenne (CE).

Les **Accords bilatéraux I** entre la Suisse et l'UE de 1999 portent sur sept domaines particuliers: la libre circulation des personnes, les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, le transport aérien, les transports terrestres, l'agriculture et la recherche. Parce qu'ils sont limités à ces domaines particuliers, on les appelle aussi les «accords sectoriels» entre la Suisse et l'UE. Signés le 21 juin 1999 à Luxembourg, ils ont été approuvés par le peuple suisse le 21 mai 2000 dans le cadre d'un référendum facultatif (par 67,2% des voix), puis mis en vigueur le 1^{er} juin 2002.

Les accords sectoriels constituent une base contractuelle permettant aux entreprises suisses d'opérer sur le marché intérieur européen pratiquement aux mêmes conditions que leurs concurrentes de l'UE dans les sept secteurs concernés. Ils garantissent une ouverture réciproque des marchés, de façon progressive et contrôlée, au-delà du champ d'application de l'accord de libre-

⁴ PIB : produit intérieur brut : somme des valeurs ajoutées (biens et services) réalisées annuellement sur le territoire national par les entreprises d'un pays, quelle que soit leur nationalité

échange de 1972, portant essentiellement sur la libre circulation des marchandises.

Libre circulation des personnes

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) règle la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Des périodes et dispositions transitoires sont prévues afin d'assurer l'ouverture progressive des marchés du travail. Le 25 septembre 2005, le peuple suisse a également accepté l'ouverture aux dix nouveaux membres de l'UE.

Obstacles techniques au commerce

L'accord prévoit la reconnaissance mutuelle des résultats des examens de conformité (tests, inspections, certificats, homologations de produits, etc.) pour la plupart des produits industriels. Le double examen, en fonction des exigences suisses et communautaires, sera supprimé. On supprime ainsi un obstacle non tarifaire majeur au commerce dans les échanges de produits industriels. De manière générale, cela signifie une baisse de coûts et des gains de temps pour les entrepreneurs lorsqu'ils lancent de nouveaux produits sur le marché européen.

Marchés publics

Cet accord soumet la Confédération et les cantons, ainsi que les entreprises publiques dans les secteurs de l'eau, des transports urbains et de l'énergie, aux règles de l'OMC sur les appels d'offres et les passations de marchés pour tous les biens, services et constructions, pour autant que ces contrats dépassent certains seuils financiers.

Agriculture

L'accord sur le commerce des produits agricoles facilite les échanges de produits agricoles entre la Suisse et l'UE par la suppression des entraves non tarifaires et la réduction des droits de douane.

Transport aérien

L'accord sur le transport aérien régit, sur une base réciproque, l'accès des compagnies aériennes suisses au marché libéralisé du transport aérien en Europe.

Transports terrestres

L'accord permet la mise en œuvre d'une réforme des chemins de fer coordonnée avec l'Europe, le développement de l'infrastructure et le prélèvement de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP).

Recherche

La Suisse et ses chercheurs participent aux programmes de recherche de l'UE.

Les **Accords bilatéraux II** ont été conclus en 2005 dans le sillage des Accords bilatéraux I de 1999. Ils marquent la continuation de la voie bilatérale sur laquelle la Suisse s'est engagée. Cette voie consiste pour la Suisse à défendre d'une part ses intérêts et à régler les problèmes concrets dans ses relations avec l'Union européenne (UE) de manière pragmatique par la négociation d'accords bilatéraux.

Les accords bilatéraux II apportent les avantages suivants à la Suisse :

- Place financière : les intérêts de la place financière sont sauvegardés (**fiscalité de l'épargne, lutte contre la fraude**) et le secret bancaire est

garanti durablement sur un plan contractuel pour ce qui touche aux impôts directs (**Schengen/Dublin**).

- Industrie agroalimentaire : la réduction des droits de douane facilite les exportations de produits alimentaires. L'agriculture suisse, en tant que fournisseur, en profite elle aussi (**produits agricoles transformés**).
- Tourisme : la compétitivité du secteur touristique suisse est renforcée grâce au visa Schengen (**Schengen/Dublin**).
- Imposition des multinationales : les entreprises suisses ayant des filiales dans l'UE voient leur charge fiscale diminuer (**fiscalité de l'épargne**).
- Sûreté : la criminalité transfrontalière ne peut être combattue efficacement que par une coopération internationale. **Schengen** offre d'importants instruments à cet effet.
- Politique d'asile : la coopération de **Dublin** offre des instruments pour lutter contre les abus dans le domaine de l'asile et allège ainsi le fardeau financier des Etats qui y participent.
- **Environnement** : l'Agence européenne pour l'environnement constitue un instrument important de la protection de l'environnement sur le plan international. En y participant, la Suisse peut également offrir sa contribution à cet objectif.
- **Statistiques** : dans le monde des affaires comme en politique, les décisions se doivent d'être fondées sur des données solides. L'accord de coopération statistique règle et améliore l'échange de données statistiques comparables entre la Suisse et l'UE.
- **Culture** : la participation de la Suisse aux programmes européens de promotion du film MEDIA permet de promouvoir la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles suisses, un patrimoine culturel important.
- **Formation** : la coopération dans le cadre des programmes européens élargit l'offre de formation des Suissesses et des Suisses et contribue ainsi à augmenter la qualité de l'enseignement. Les chances sur le marché de l'emploi s'en trouvent améliorées.

La Suisse et l'extension de l'UE

Grâce aux accords bilatéraux, l'économie suisse peut participer au marché commun européen dans de nombreux domaines. Elle profite également des 10 nouveaux membres qui sont entrés en mai 2004 dans l'UE. Il s'agit de pays de l'Europe Centrale et de l'Est. La Suisse tire les avantages suivants de cet élargissement :

- La croissance du PIB des « anciens » états européens se situe depuis des années entre +0.5 et +2.0 %.
- La croissance du PIB en Suisse se situe entre +0,2 et +2.5%.
- Le niveau de croissance du PIB des nouveaux membres se situe par contre aux environs de 4%.
- Part des nouveaux membres de l'UE au marché extérieur de la Suisse : 3%.
- Niveau de croissance du marché extérieur suisse avec les nouveaux membres de l'UE : 14% par année.

Objectif détaillé 1.8.2.3

Je peux citer diverses opportunités et divers risques pour l'économie suisse concernant l'extension de l'UE (nouveaux pays membres). Je suis en mesure de donner mon avis sur la manière dont la Suisse doit réagir à chaque opportunité ou risque.

Les pays de l'Europe de l'Est, nouveaux membres de l'UE sont des partenaires commerciaux très attractifs, car ils se développent rapidement et ont de gros retards à combler. En même temps, ils disposent de travailleurs bien formés, ce qui représente un potentiel de recrutement prometteur pour les entreprises suisses. Mais cela représente également une concurrence pour les travailleurs helvétiques. Aujourd'hui, il est possible de délocaliser des installations de production de la Suisse vers l'Europe de l'Est, car on y trouve des lieux d'investissement plus attractifs. Ceci a pour conséquence des pertes de places de travail en Suisse.

4. Organisation mondiale du commerce OMC

4.1 Buts et historique

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) se présente comme la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Le but est d'aider, par la réduction d'obstacles au libre échange, les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

L'OMC est née le 1er janvier 1995 mais le système commercial qu'elle représente a presque un demi-siècle de plus. En 1948, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT : *General Agreement on Tariffs and Trade*) établissait les règles du système. Alors que les règles du GATT ne portaient que sur le commerce des biens, les règles de l'OMC porte sur de plus larges domaines ;

Objectif détaillé 1.8.2.1

Au moyen d'un simple dessin, je suis en mesure d'expliquer à mon formateur et de manière compréhensible, les principes fondamentaux et en quoi consiste l'Organisation Mondiale du Commerce.

- L'OMC s'occupe en plus du commerce, des services et de la propriété intellectuelle⁵ (ADPIC : accord de droit sur la propriété intellectuelle liée au commerce).
- En tout, au sein de l'OMC, figurent plus de trente accords multilatéraux. Il existe également des accords dits « plurilatéraux » dans des domaines plus spéciaux et qui ne concernent qu'un nombre limité de pays. Il s'agit: des avions civils (Boeing, Airbus, Embraer, Bombardier etc) et les marchés publics⁶.
- En plus de ceci, l'OMC est un lieu où se négocie le développement des relations commerciales à plusieurs niveaux.
- Les acteurs les plus importants au sein de l'OMC sont les états membres eux-mêmes. Les gouvernements des états membres participent à égalité de droit aux organes directeurs et aux différents groupes de travail et commissions.

De cette façon, toutes les décisions importantes sont négociées en commun et aboutissent, en règle générale, suite à un consensus au niveau des ministres de l'économie (dans le cadre de la conférence ministérielle qui se déroulent au minimum tous les deux ans) ou via leurs représentants au sein des commissions permanentes de l'OMC. En particulier, les modifications des règlements les plus importants de l'OMC ne peuvent entrer en vigueur qu'après leur validation par l'ensemble des membres.

⁵ Brevets, marques, droits d'auteur, échantillons, modèles

⁶ Marché public : contrat par lequel un entrepreneur s'engage, moyennant un paiement convenu, à fournir une prestation à l'Administration

4.2 Principes et règles de l'OMC

NON-DISCRIMINATION : sous ce terme, il faut comprendre : aucun membre de l'OMC ne peut être désavantagé par un autre membre.

Le principe de la *non-discrimination*, également appelé Clause de la nation la plus favorisée (NPF), signifie que les membres de l'OMC doivent traiter tous les autres membres sur un pied d'égalité. L'exemple le plus commun est celui de l'extension des droits de douane de la nation la plus favorisée à tous les membres de l'OMC. (Exceptions importantes : accords de libre-échange, unions douanières comme dans l'UE, préférences tarifaires pour des pays en voie de développement).

Exemple : si le pays A diminue les droits de douane pour le produit XY, ces droits de douane doivent également être diminués pour les autres pays membres.

Le principe du traitement national oblige à la non-discrimination entre le pays en question et les pays étrangers. Chaque membre de l'OMC est tenu d'appliquer les mêmes dispositions pour un produit importé que pour un produit équivalent mais produit dans son propre pays.

Exemple : les dispositions pour les produits alimentaires étrangers ne doivent pas être plus strictes que celles concernant les mêmes produits indigènes.

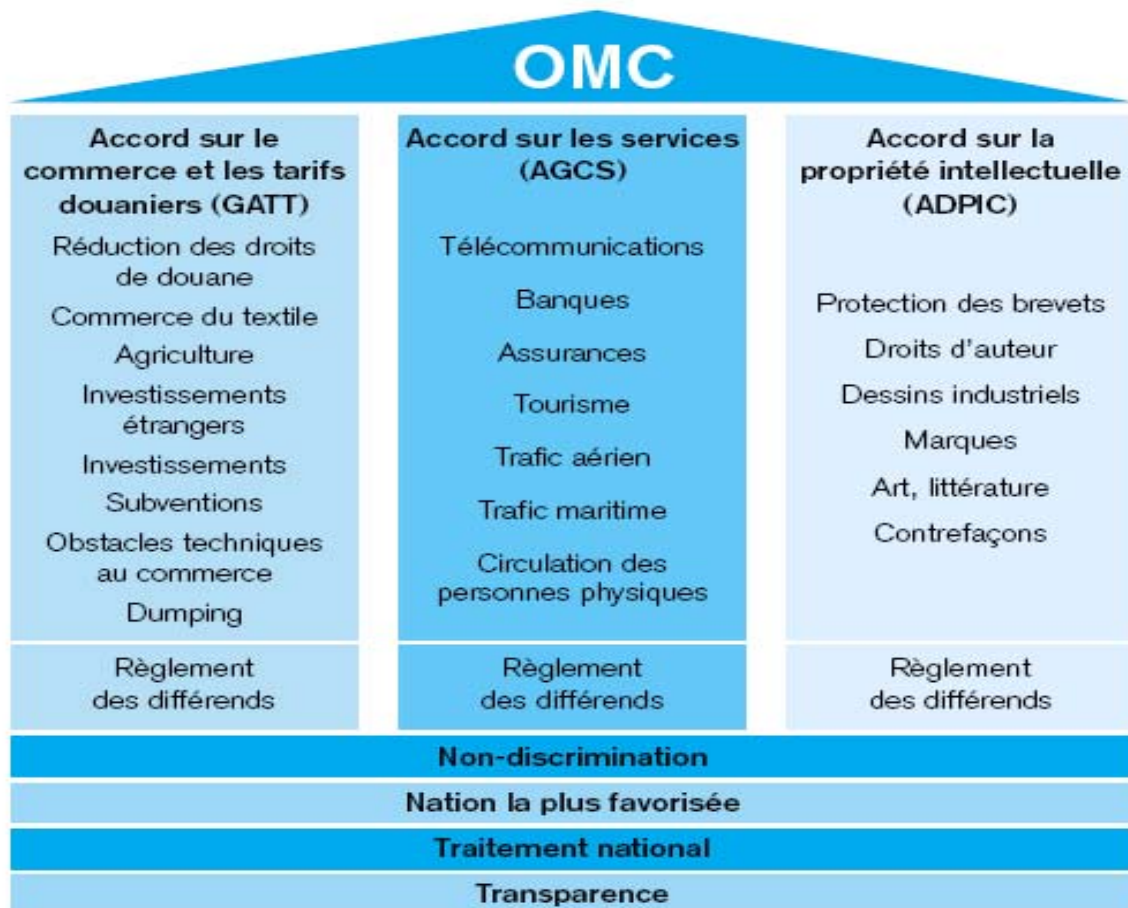
La transparence. Ceci rend impossible des accords à huis clos. Toutes négociations entre différents pays doivent être faites à l'intérieur de l'OMC, de façon à ce que les autres membres puissent les éplucher.

Exemple : le pays diminue les droits de douane sur un produit et en informe tous les membres de l'OMC.

L'OUVERTURE PROGRESSIVE DES MARCHÉS fait partie des cycles (ou « rounds ») de négociation où les pays négocient, en fonction de leur niveau de développement, des allègements commerciaux.

En tant que mesures de régulation du commerce, seuls les droits de douanes sont en principe autorisés ; des limitations d'importation en terme de quantité sont formellement interdites ; ceci car des mesures au niveau des prix sont plus transparentes qu'au niveau des quantités et parce que leurs incidences sur le commerce international sont moins significatives. Les réductions des tarifs douaniers négociés sont inscrites dans des « liste de pays ». Dans le domaine de l'accès au marché et du traitement national pour les services, des listes de pays ont également été élaborées, elles précisent quel pays a accès à quel marché et sous quelles conditions.

RECONNAISSANCE que des restrictions commerciales peuvent être nécessairement (cela avec un objectif fondamental de "libéralisme commercial") - par exemple pour des raisons de santé, d'environnement ou d'ordre et de sécurité publics, ou si des circonstances extraordinaires provoquent une protection temporaire de l'économie indigène. Des restrictions de ce genre ne peuvent toutefois être ni arbitraires ni avoir (dissimuler) un arrière-plan protectionniste.



Membres

L'OMC compte presque 150 membres dont environ les $\frac{3}{4}$ sont les pays en développement. Tout État ou territoire douanier jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de sa politique commerciale peut adhérer ("accéder") à l'OMC (par exemple, l'UE ou Hong Kong / Chine). La Suisse fait partie des pays fondateurs de l'OMC. Actuellement une trentaine de pays négocient leur adhésion à l'OMC, dont entre-autre la Russie, l'Ukraine, l'Arabie Saoudite et le Vietnam.

4.3 L'avenir

Un nombre de nouveaux challenges occupent L'OMC. De ce fait, la réglementation actuelle ne peut pas rester dans cet état, mais des phases d'adaptation doivent être initialisées, phases qui doivent tenir compte de l'évolution de l'économie mondiale dans les 5 à 10 prochaines années. Au vu des changements rapides auxquels est soumis le commerce mondial, il y a un risque que le travail de réglementation de l'OMC soit à la traîne du développement et ne puisse pas atteindre son objectif de fixer des règles sécuritaires.

En ce moment, l'OMC est l'hôte de nouvelles négociations à Doha (Qatar). Le « cycle de Doha » s'occupe d'un grand nombre de questions liées aux pays en voie de développement, les négociations comprennent celles ayant trait à l'agriculture, aux services, à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, à l'environnement, au développement, ainsi qu'à l'investissement et à la concurrence. Chaque cycle dure jusqu'à ce que les pays se soient mis d'accord sur une solution commune pour chacun des thèmes.

La Suisse et l'OMC

L'économie suisse est très dépendante de l'étranger. L'intégration de notre économie nationale dans l'économie mondiale est confirmée par le taux de commerce extérieur (part des exportations représentant environ 45 % du PIB, ce qui veut dire qu'un franc sur deux est gagné à l'étranger !), par le flux de commerce extérieur considérable et par les énormes investissements directs à l'étranger.

Malgré l'importance relativement élevée de notre économie extérieure, la Suisse, avec une part au commerce mondial d'à peine 2%, détient le rôle de partenaire de moyenne importance. La Suisse a donc un intérêt d'autant plus grand pour les règles internationales fiables en matière de commerce trans-frontalier. Les intérêts économiques suisses ne peuvent être perçus et défendus que dans le cadre d'un système juridique organisé ; contrairement aux pays ou unions de pays fortement économiques, la Suisse n'est pas en mesure ni de protéger ni de développer son niveau politico-économique par sa puissance sur le marché. Elle est plutôt contrainte à respecter les règles convenues multilatéralement,

Dans ce cas, une participation active à l'organisation mondiale du commerce est un élément important de notre politique d'économie extérieure.

La Suisse a participé fortement à la fondation de l'OMC. La Suisse participe toujours à l'élaboration de solutions aux questions ouvertes et à la mise en place et au respect des accords trouvés. De ce fait, l'OMC a aidé nos investisseurs et exportateurs à obtenir un accès amélioré et à une sécurité juridique accrue sur les marchés étrangers, également dans les régions à forte croissance

5. Importations parallèles et principe du Cassis de Dijon

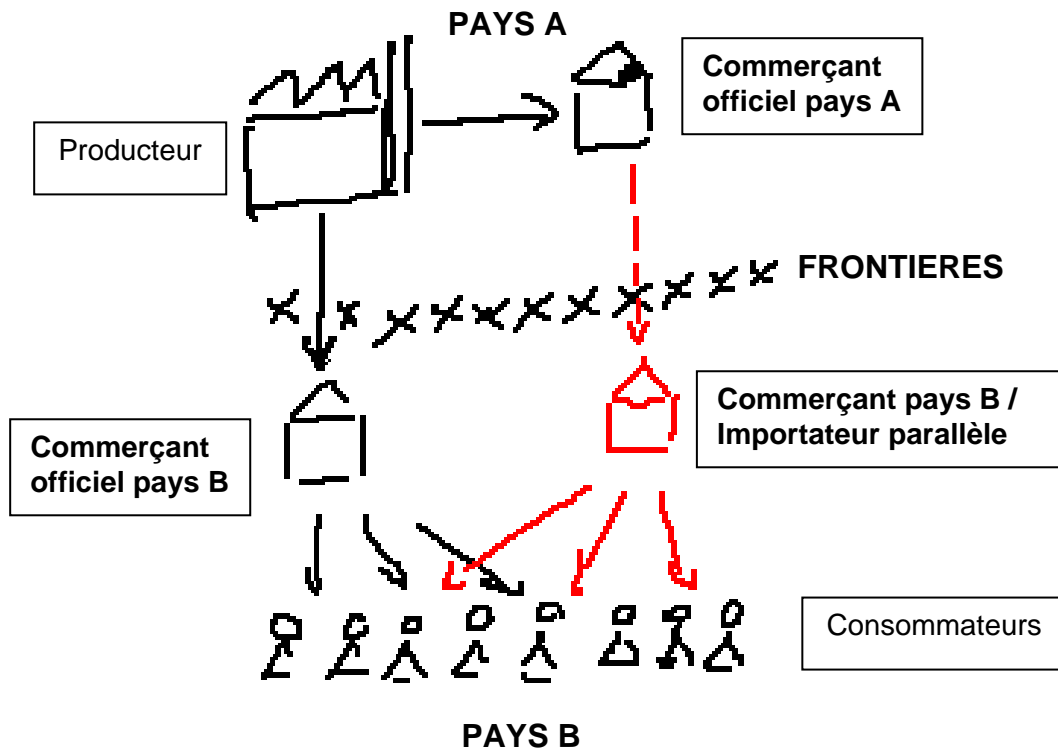
Les états peuvent, de leur propre gré, prendre des mesures de simplification du commerce. Le problème est souvent que toutes les branches, les entreprises et les individus qui craignent les conséquences négatives, protestent très fortement, alors que ceux qui en tirent des avantages, ont plutôt tendance à se taire.

5.1 Importations parallèles

Qu'entend-on par « importations parallèles » ?

Le prix d'une marchandise peut être extrêmement différent d'un pays à l'autre. Plus la différence est grande, plus un commerçant est tenté d'en jouer et d'acheter de la marchandise en grande quantité dans un pays où les prix sont bas, de l'importer dans un pays où les prix sont élevés, puis de l'y écouler, faisant ainsi concurrence aux marchandises commercialisées par le producteur. C'est précisément ce que l'on appelle des « importations parallèles ».

Le schéma suivant illustre cette notion :



Circuits de ventes officiels

Un producteur vend de préférence ses produits sur des circuits définis clairement. Par exemple, il peut déterminer un commerçant officiel - principalement une société de commerce en gros - dans chaque pays. Ce dernier est le seul qui détient le droit d'importer les produits. Ainsi, ce système a l'avantage que les circuits des marchandises peuvent constamment être contrôlés, que le commerçant officiel (appelé aussi importateur général) doit gérer un stock de pièces de rechange et peut donc toujours servir la clientèle. De plus les mêmes normes de qualité sont en vigueur dans tous les pays.

Un désavantage peut toutefois être que les clients doivent payer des prix trop élevés. Ainsi, un producteur peut décider qu'en Suisse, où les consommateurs ont des revenus élevés, le prix soit plus élevé pour le même produit que dans les pays voisins. Parce qu'il contrôle tous les circuits de distributions, il peut appliquer cette politique des prix. Ceci n'est possible que si l'État protège ces circuits. Cela est toujours le cas lorsque le producteur est détenteur d'un droit de protection de propriété immatérielle⁷ pour ses produits.

Importation parallèle

Si maintenant un commerçant, qui n'est pas officiellement reconnu par le producteur, importe de ses produits - il les achète par exemple à l'étranger chez un commerçant officiel, mais ne dit toutefois pas à celui-ci qu'il veut les vendre en Suisse - et il accorde une partie de la réduction du prix d'achat à sa clientèle, alors il est clair que les consommateurs veulent en profiter et n'achèteront plus que chez ce commerçant. Le commerçant officiel perd des parts de marché et le producteur ne peut pas continuer d'appliquer ses prix spécifiques à ce pays.

Il est clair que le producteur et le commerçant officiel veulent empêcher de telles "évasions" du circuit de distribution contrôlé par eux. La plupart du temps, ils portent plainte contre l'importateur parallèle. Si un droit de protection de propriété immatérielle est attribué au produit, une interdiction d'importer ce produit via ses circuits est formulée à l'importateur parallèle. Par contre, si une telle protection n'existe pas, tout commerçant peut importer le produit librement et le vendre au prix qu'il fixe lui-même.

Le thème importation parallèle est compliqué par le fait qu'un « marché gris » existe pour beaucoup de produits. Sur ce marché, il n'est plus possible de retrouver par quels circuits les produits sont venus. Si un commerçant sur ce marché se sert, il est souvent très difficile pour le producteur et/ou l'importateur général de prouver que cette marchandise n'était pas destinée au marché suisse. Comme cela représente très souvent beaucoup d'argent et que divers problèmes juridiques et politiques ne sont pas résolus clairement, beaucoup d'explications concernant l'importation parallèle seront toujours décidées devant les tribunaux.

Des importations parallèles sont pour les uns le remède miracle pour stimuler la concurrence et abaisser les frais, en empêchant des barrières de prix développées arbitrairement. D'autres craignent la migration des sites de production dans des pays meilleurs marchés, car les importations bon marché ne permettent pas d'amortir les gros investissements en matière de recherche et de développement. En plus, l'importateur parallèle ne fournit souvent pas les mêmes prestations sur le marché que le commerçant autorisé, comme par exemple, l'obligation de gérer un stock, la fourniture de pièces de rechange, la prise en charge de la garantie et la formation.

Objectif détaillé 1.13.3.6

Je peux évaluer de manière autonome les avantages et les inconvénients des importations parallèles pour le commerce suisse.

Pour ce faire, je dresse un tableau où, sur la base d'un exemple de mon entreprise formatrice, je démontre quelles sont les conséquences positives et les conséquences négatives en cas d'augmentation des importations parallèles.

Sur la base de ce tableau et de mes évaluations personnelles, je me forge une opinion et la défends dans le cadre d'une discussion.

⁷ Brevets, marques, droits d'auteur

L'environnement européen

Le marché intérieur de l'UE reste fermé pour des importations parallèles en provenance des États en dehors de l'UE. Dans l'UE, des importations parallèles sont cependant en principe admises. Le marché commun européen est ainsi aussi traité dans ce secteur comme un seul espace économique, dans lequel les frontières ne jouent plus de rôle.

Situation au sein de la Suisse

Grâce au droit concernant les brevets, on peut agir aujourd'hui en Suisse contre des importations parallèles. Car derrière un brevet se trouvent des investissements plutôt élevés qu'on veut ainsi protéger. En revanche, avec la protection des marques et le droit d'auteur, on ne peut pas empêcher des importations parallèles.

Des organisations de consommateurs et quelques politiciens exigent déjà depuis des années une permission générale d'importations parallèles en Suisse. La protection actuelle des voies de distribution officielles est, à leurs yeux, une contradiction frappante aux marchés ouverts et à l'accès au marché libre. Les adversaires craignent que, par une forte diminution des droits de la propriété intellectuelle, ce ne soit plus attractif pour des entreprises de développer de nouveaux produits.

Conclusion

Des importations parallèles peuvent animer la concurrence. Les canaux de vente officiels perdent souvent des parts de marché. Par contre, de nouvelles entreprises naissent, qui pratiquent justement l'importation parallèle.

Les droits de protection de propriété immatérielle peuvent développer le même effet, car seulement la protection de valeurs immatérielles encourage à des investissements correspondants.

5.2 Principe du Cassis de Dijon

Le principe du cassis de Dijon est le nom donné, dans l'Union européenne au principe de la reconnaissance mutuelle par les États membres de leurs réglementations respectives, en l'absence d'harmonisation communautaire. Les autres pays de l'UE ne peuvent pas interdire le commerce de ce produit seulement parce que leur propre administration ne l'a pas encore testé. Le nom provient du cas suivant : Un importateur allemand de la liqueur de cassis de Dijon, se voyant interdire l'importation de celle-ci en Allemagne, sa teneur en alcool étant inférieure au taux minimal prescrit pour une liqueur dans ce pays, avait porté l'affaire devant la Cour et a eu gain de cause.

La norme « cassis de Dijon » en Suisse :

Vendredi 15 juillet 2005, Le Conseil fédéral a annoncé son intention d'appliquer le principe européen du « cassis de Dijon ». S'il est accepté par le Parlement, ce dernier permettra aux biens de traverser les frontières avec l'Union Européenne sans tracasseries administratives ou réglementaires. Cela devrait dynamiser la concurrence en Suisse et réduire les coûts pour les entreprises et les consommateurs.

Les produits de construction et les biens alimentaires ou bien encore les vélos seraient par exemple concernés par le principe Cassis de Dijon. Comme dans l'UE, il faut cependant prévoir des réserves concernant les mesures de protection de la santé, de l'environnement et des consommateurs prévues expressément par le droit suisse.